

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

JOURNAL OFFICIEL

LOIS ET DÉCRETS



Vendredi 23 octobre 2026 / N° 248

Textes en accès protégé

SOMMAIRE ANALYTIQUE

Décrets, arrêtés, circulaires

mesures nominatives

ministère de l'intérieur

- 55 Décret du 21 octobre 2026 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs bénéficiant de l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents, francisation de noms et de prénoms et libération de l'allégeance française

ministère de la justice

- 61 Décret du 19 octobre 2026 modifiant le décret du 27 juillet 2026 portant changements de noms
62 Décret du 19 octobre 2026 modifiant le décret du 24 avril 2026 portant changements de noms

Cour d'appel financière

- 88 Arrêt n° 2026-07 du 21 octobre 2026 Centre hospitalier de Guéret

Annonces

- 126 Demandes de changement de nom (textes 126 à 142)

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret du 21 octobre 2026

portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs bénéficiant de l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents, francisation de noms et de prénoms et libération de l'allégeance française

NOR : INTN2627005D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu le code civil, notamment ses articles 17 à 32 ;

Vu la loi n° 72-964 du 25 octobre 1972 modifiée relative à la francisation des noms et prénoms des personnes qui acquièrent, recouvrent ou se font reconnaître la nationalité française,

Décète :

Article 1^{er}

Sont naturalisés Français, réintégrés dans la nationalité française et saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents les étrangers dont les noms suivent :

STITI (Ayoub), né le 13/08/2015 à Nice (06300), EFF, 2026X 001339, dép. 006, Dt. 020/1.

AFKIR (Azaddine), né le 12/02/1994 à Tafast Chakrane (Maroc), NAT, 2026X 001296, dép. 045, Dt. 020/2.

AL KHALAF (Azad), né le 03/10/1993 à Sinjar (Irak), NAT, 2026X 001282, dép. 067, Dt. 020/3.

AMEGNIHE (Fifonsi, Fafa), née le 20/10/1989 à Lomé (Togo), NAT, 2025X 005728, dép. 078, Dt. 020/4.

AMISSAH FOFANA (Sarah, Dominique, Laetitia), née le 21/10/1984 à Adjamé Abidjan (Côte d'Ivoire), NAT, 2026X 001221, dép. 094, Dt. 020/5.

ANDRIATSILAVONIMERINA (Ava, Nilandi), née le 11/04/2016 à Vitry-sur-Seine (94400), EFF, 2025X 005464, dép. 037, Dt. 020/6.

ANDRIATSILAVONIMERINA (Khay, Brunel), né le 07/04/2013 à Paris 15^e (75015), EFF, 2025X 005464, dép. 037, Dt. 020/7.

ANTOINE (Polaine), née le 17/03/1988 à Aquin (Haïti), NAT, 2026X 001319, dép. 973, Dt. 020/8.

BAR (Gilles, Olivier), né le 04/04/1988 à Providencia (Chili), NAT, 2026X 001228, dép. 988, Dt. 020/9.

BENHAMIDA (Aya, Lydia), née le 18/07/2010 à Mostaganem (Algérie), EFF, 2026X 001287, dép. 028, Dt. 020/10.

BENHAMIDA (Mohamed, Razim), né le 31/10/2018 à Mostaganem (Algérie), EFF, 2026X 001287, dép. 028, Dt. 020/11.

BENHAMIDA (Rachid), né le 07/02/1968 à Aioun el Béranis (Algérie), NAT, 2026X 001287, dép. 028, Dt. 020/12.

BENHAMIDA (Sirine, Nelia), née le 04/02/2015 à Oran (Algérie), EFF, 2026X 001287, dép. 028, Dt. 020/13.

BENKORTI (Aziz), né le 25/04/1987 à Temara (Maroc), NAT, 2026X 001223, dép. 067, Dt. 020/14.

BIANCHI MAKAYA MANDEMBE ENGOUANG (Ada, Sophie), née le 10/09/2021 à Aix-en-Provence (13540), EFF, 2026X 001266, dép. 092, Dt. 020/15.

BORKOWSKA (Aleksandra, Beata), née le 06/03/1999 à Bydgoszcz (Pologne), NAT, 2026X 001233, dép. 067, Dt. 020/16.

BOUAROOUROU (Fayssal), né le 01/09/1976 à Nador (Maroc), NAT, 2026X 001321, dép. 067, Dt. 020/17.

BOUFKAR (Fatima, Ezzahra), née le 24/10/1994 à Casablanca (Maroc), NAT, 2026X 001261, dép. 045, Dt. 020/18.

BOULEFKHAD (Chafia), née le 22/11/1994 à El Milia (Algérie), NAT, 2026X 001341, dép. 006, Dt. 020/19.

BOUTARTA (Majd), né le 20/04/2024 à Lille (59800), EFF, 2026X 001067, dép. 059, Dt. 020/20.

BOUTARTA (Youness), né le 27/10/1991 à Casablanca (Maroc), NAT, 2026X 001067, dép. 059, Dt. 020/21.

BRODY (Edward, Norman), né le 02/03/1939 à Chicago Etat de l'Illinois (Etats-Unis), NAT, 2026X 000545, dép. 075, Dt. 020/22.

CHARLOT (Marie-Michel), née le 04/10/1988 à Port-au-Prince (Haïti), NAT, 2026X 000912, dép. 973, Dt. 020/23.

COOK (Linda, Marie), née le 29/02/1964 à Southampton (Royaume-Uni), NAT, 2026X 001269, dép. 006, Dt. 020/24.

COSKUN (Betül), née le 02/02/1986 à Malatya (Turquie), NAT, 2026X 000345, dép. 059, Dt. 020/25.

DAMASCHIN (Corina), née le 10/02/1978 à Chisinau (Moldavie), NAT, 2026X 001278, dép. 006, Dt. 020/26.

DEKHIL (Dhikra), née le 17/01/2000 à Souk Lahad (Tunisie), NAT, 2026X 001218, dép. 006, Dt. 020/27.

DEMIRHAN (Büsra), née le 03/05/2000 à Bayburt (Turquie), NAT, 2026X 001216, dép. 006, Dt. 020/28.

DIA (Binta, Sarre), née le 12/09/1998 à Dakar (Sénégal), NAT, 2026X 001260, dép. 045, Dt. 020/29.

DIABAGATE (Ladji, Idrissa), né le 09/06/1983 à Treichville Abidjan (Côte d'Ivoire), NAT, 2025X 004101, dép. 006, Dt. 020/30, autorisé à s'appeler légalement DIABAGATE Ladji, Idrissa, Innocent.

DIALLO (Abdourahamane), né le 03/06/1978 à Ratoma Conakry (Guinée), NAT, 2026X 001279, dép. 006, Dt. 020/31.

DIALLO (Aboubakar), né le 10/09/2017 à Nice (06300), EFF, 2026X 001279, dép. 006, Dt. 020/32.

DIALLO (Tidiane), né le 17/02/2022 à Nice (06300), EFF, 2026X 001279, dép. 006, Dt. 020/33.

DRAMPYAN (Lilit), née le 01/09/1995 à Erevan (Arménie), NAT, 2026X 001281, dép. 067, Dt. 020/34.

EL SOUKI (Tania), née le 01/04/1976 à Tyr (Liban), NAT, 2026X 001219, dép. 083, Dt. 020/35.

EL TABBOUCH (Jad), né le 05/06/1995 à Beyrouth (Liban), NAT, 2026X 001212, dép. 006, Dt. 020/36.

EL YOUSSEFI (Adnane), né le 06/11/2025 à Cannes (06400), EFF, 2026X 001274, dép. 006, Dt. 020/37.

EL YOUSSEFI (Nael), né le 26/05/2023 à Cannes (06400), EFF, 2026X 001274, dép. 006, Dt. 020/38.

EL-YOUSSEFI (Redouane), né le 16/03/1984 à Tidrine Igourtane Tinghir (Maroc), NAT, 2026X 001274, dép. 006, Dt. 020/39.

ELISMA (Lovelyne), née le 19/05/1991 à Aquin (Haïti), NAT, 2026X 001360, dép. 973, Dt. 020/40.

FELICIEN (Alexandra), née le 07/11/1987 à Petit-Goâve (Haïti), NAT, 2026X 001320, dép. 973, Dt. 020/41.

FOFANA (Zoumana), né le 07/12/1983 à Mankono (Côte d'Ivoire), NAT, 2026X 000422, dép. 068, Dt. 020/42.

G尼亚兹 (Liliana), née le 06/07/1973 à Gdansk (Pologne), NAT, 2026X 001362, dép. 067, Dt. 020/43.

GOHARI (Mohammad), né le 22/03/1949 à Isphahan (Iran), NAT, 2024X 002036, dép. 028, Dt. 020/44, autorisé à s'appeler légalement GOHARI Sam.

GOMES DE SOUSA (Carlos, Alberto), né le 11/01/1974 à Vila Verde (Portugal), NAT, 2026X 000159, dép. 006, Dt. 020/45.

GOROKHOVA (Tatiana), née le 07/08/1971 à Kuznetsk (Russie), NAT, 2026X 001215, dép. 006, Dt. 020/46.

GRISSI (Ilyes), né le 20/07/1994 à M'Saken (Tunisie), NAT, 2026X 001272, dép. 006, Dt. 020/47.

GUNSTER (Anna, Christina), née le 03/06/1976 à Trèves (Allemagne), NAT, 2026X 001267, dép. 075, Dt. 020/48.

HOSSAIN (Safrin), née le 26/02/2025 à Toulon (83200), EFF, 2026X 001210, dép. 083, Dt. 020/49.

HOSSAIN (Shahadat), né le 18/08/1997 à Bonbari Dacca (Bangladesh), NAT, 2026X 001210, dép. 083, Dt. 020/50.

IBRAHIM (Moufidhou, Abdou, Ahmed), né le 17/01/1983 à Hombo Anjouan (Comores), NAT, 2026X 001213, dép. 006, Dt. 020/51.

IGLESIA MIRON (Beatriz), née le 29/05/1984 à Soria (Espagne), NAT, 2026X 001271, dép. 006, Dt. 020/52.

IGLESIAS TORRES (Sandra, Patricia), née le 10/10/1974 à Simiti (Colombie), NAT, 2026X 001290, dép. 045, Dt. 020/53.

IVANOVA (Desislava), née le 20/05/1978 à Varna (Bulgarie), NAT, 2026X 001265, dép. 041, Dt. 020/54.

KANAEVA (Sotsita), née le 01/12/1970 à Grozny (Russie), NAT, 2025X 003857, dép. 067, Dt. 020/55.

KAYA (Efe, Mustafa), né le 14/09/2017 à Fréjus (83600), EFF, 2026X 001276, dép. 083, Dt. 020/56.

KAYA (Elisa), née le 24/05/2014 à Fréjus (83600), EFF, 2026X 001276, dép. 083, Dt. 020/57.

KAYA (Erhan), né le 08/04/1984 à Kayseri (Turquie), NAT, 2026X 001276, dép. 083, Dt. 020/58.

KHALFAOUI (Naïma), née le 01/05/1982 à Tabesbaste (Maroc), NAT, 2025X 005901, dép. 006, Dt. 020/59.

KHALIL (Roula), née le 27/05/1994 à Akkar Alatika (Liban), NAT, 2026X 001299, dép. 075, Dt. 020/60.

KHEIR (Yasmine), née le 06/01/1994 à Alexandrie (Egypte), NAT, 2026X 001226, dép. 067, Dt. 020/61.

KIBANGADI-NDOKI (Dominique, Pierbelle), née le 07/07/1991 à Pointe-Noire (République du Congo), NAT, 2026X 001263, dép. 037, Dt. 020/62.

KWATCHOU NJONGA (Maérick), née le 30/09/1995 à Bangoua (Cameroun), NAT, 2026X 001300, dép. 075, Dt. 020/63.

LAHMAZA (Moghnia), née le 15/07/1972 à Tengout (Algérie), NAT, 2025X 005790, dép. 033, Dt. 020/64.

LIENGA (Indra, Dyna), née le 04/10/1987 à Paramaribo (Suriname), NAT, 2026X 001292, dép. 037, Dt. 020/65.

LOUIS (Fredjina, Léa), née le 21/02/2020 à Kourou (97310), EFF, 2026X 001320, dép. 973, Dt. 020/66.

M'BAYE (Abdoul, Wahab), né le 05/10/2024 à Bordeaux (33800), EFF, 2026X 001316, dép. 033, Dt. 020/67.

M'BAYE (Fatoumata), née le 27/12/2019 à Bamako (Mali), EFF, 2026X 001316, dép. 033, Dt. 020/68.

M'BAYE (Korotoumou), née le 30/03/2022 à Bordeaux (33800), EFF, 2026X 001316, dép. 033, Dt. 020/69.

M'BAYE (Modibo), né le 13/10/1992 à Bamako (Mali), NAT, 2026X 001316, dép. 033, Dt. 020/70.

M'HAJAR (Nawal), née le 13/12/1989 à Taourirt (Maroc), NAT, 2026X 001277, dép. 006, Dt. 020/71.

MAHMOUDI (Abdelatif), né le 04/02/1971 à El Harrach (Algérie), NAT, 2026X 000470, dép. 059, Dt. 020/72.

MAHMOUDI (Alaa), née le 20/03/2020 à Lille (59800), EFF, 2026X 000470, dép. 059, Dt. 020/73.

MAJLAL (Haddou), né le 31/12/1976 à Mseghra El Sfassif (Maroc), NAT, 2026X 001275, dép. 083, Dt. 020/74.

MAKAYA MANDEMBE ENGOUANG (Yves-Victor), né le 19/11/1978 à Libreville (Gabon), NAT, 2026X 001266, dép. 092, Dt. 020/75.

MARTINS DA COSTA (Laura), née le 31/10/1972 à Braga (Portugal), NAT, 2026X 000160, dép. 006, Dt. 020/76.

MATLOKA (Edyta, Joanna), née le 30/12/1972 à Olsztyn (Pologne), NAT, 2026X 001295, dép. 037, Dt. 020/77.

MEFTAH (Leïla), née le 05/12/1978 à Henchir Lahmed (Tunisie), NAT, 2026X 001339, dép. 006, Dt. 020/78.

MOHAMED MBARAKA (Anchoura), née le 05/09/1990 à Moroni (Comores), NAT, 2026X 000757, dép. 035, Dt. 020/79.

MOHMAND (Asmat, Ullah), né le 16/11/2002 à Mohmand (Pakistan), NAT, 2026X 001227, dép. 050, Dt. 020/80.

MOVSESYAN (Vahagn), né le 21/09/1973 à Erevan (Arménie), NAT, 2026X 001350, dép. 006, Dt. 020/81.

NACIRI (Oussama), né le 18/06/1992 à El Hajeb (Maroc), NAT, 2026X 001211, dép. 006, Dt. 020/82.

NDICKO NGOH (Frank, Alfred), né le 18/11/1991 à Libreville (Gabon), NAT, 2026X 001291, dép. 041, Dt. 020/83.

NGUYEN (Phuong Trinh), née le 12/12/2003 à Hai Duong (Vietnam), NAT, 2026X 001229, dép. 988, Dt. 020/84.

NIANG (Fatimata), née le 31/12/1988 à Dar El Aviye (Mauritanie), NAT, 2026X 001297, dép. 045, Dt. 020/85.

OSTAPCHUK (Daniil), né le 06/02/2009 à Kiev (Ukraine), EFF, 2026X 001224, dép. 067, Dt. 020/86.

OSTAPCHUK (Iurii), né le 16/10/1984 à Storozhiv (Ukraine), NAT, 2026X 001224, dép. 067, Dt. 020/87.

OSTAPCHUK (Mark), né le 17/01/2013 à Kiev (Ukraine), EFF, 2026X 001224, dép. 067, Dt. 020/88.

OURAMDANE (Madjid), né le 27/04/1974 à Tizi Ouzou (Algérie), NAT, 2026X 001220, dép. 094, Dt. 020/89.

OUSSAA (Mohamed), né le 16/02/1970 à Boutaghat (Maroc), NAT, 2025X 005902, dép. 006, Dt. 020/90.

OUSSAA (Selsabelle), née le 28/12/2013 à Nice (06300), EFF, 2025X 005902, dép. 006, Dt. 020/91.

OUSSAA (Tessnim), née le 30/12/2020 à Grasse (06520), EFF, 2025X 005902, dép. 006, Dt. 020/92.

PANERU (Andrzej, Dave), né le 03/05/1968 à Varsovie (Pologne), NAT, 2026X 001214, dép. 006, Dt. 020/93.

PANI (Martina), née le 15/02/1984 à Rome (Italie), NAT, 2026X 001348, dép. 006, Dt. 020/94.

PINSKER (Diana), née le 30/08/1982 à Aplaya Bongabong (Philippines), NAT, 2026X 001217, dép. 006, Dt. 020/95.

RABENANDRASANA (Lahatra, Brunelle), née le 13/06/1986 à Ivato (Madagascar), NAT, 2025X 005464, dép. 037, Dt. 020/96, autorisée à s'appeler légalement RADENAC Lahatra, Brunelle.

RADJAY MMADI (Rahma), née le 06/08/2012 à Moroni (Comores), EFF, 2026X 000757, dép. 035, Dt. 020/97.

RADJAY MMADI (Rayma), née le 06/07/2011 à Moroni (Comores), EFF, 2026X 000757, dép. 035, Dt. 020/98.

SILY (Joseph), né le 18/11/1967 à El Bwar (Liban), NAT, 2020X 034202, dép. 092, Dt. 020/99.

STITI (Mayar), née le 13/08/2015 à Nice (06300), EFF, 2026X 001339, dép. 006, Dt. 020/100.

SZRAJBER (Aleksandra, Katarzyna), née le 30/09/1979 à Wroclaw (Pologne), NAT, 2026X 001322, dép. 067, Dt. 020/101.

TECHINI (Khalifa), né le 27/08/1987 à Matmata Nouvelle (Tunisie), NAT, 2026X 001289, dép. 045, Dt. 020/102.

TUNYAN (Bagrat), né le 26/09/1975 à Vanadzor (Arménie), NAT, 2026X 001209, dép. 092, Dt. 020/103.

VENUTI (Stephanie, Juliana), née le 04/06/1986 à Saint-Leonards Etat de Nouvelle-Galles du Sud (Australie), NAT, 2026X 001298, dép. 075, Dt. 020/104.

VU (Thi Thu Hien), née le 10/07/1969 à Uong Bi Quang Ninh (Vietnam), NAT, 2026X 001317, dép. 988, Dt. 020/105.

WORONKIEWICZ (Robert), né le 15/03/1972 à Olsztyn (Pologne), NAT, 2026X 001288, dép. 037, Dt. 020/106.

YAMANI (Kahina), née le 30/06/1987 à Beni Messous (Algérie), NAT, 2026X 001273, dép. 083, Dt. 020/107.

YOUNGBARE (Benewende, Nachouwa), née le 19/05/2001 à Parme (Italie), NAT, 2026X 001270, dép. 006, Dt. 020/108.

ZABIR (Mohamed), né le 26/05/2000 à Trecenta (Italie), NAT, 2026X 001262, dép. 045, Dt. 020/109.

ZAVEDYUK (Igor), né le 06/04/1981 à Ivano-Frankivsk (Ukraine), NAT, 2026X 001207, dép. 004, Dt. 020/110.

Article 2

Sont libérés de leur allégeance à l'égard de la France, les Français dont les noms suivent :

AMSELLEM (Kelly, Ann), née le 23/02/2004 à Chêne-Bougeries canton de Genève (Suisse), LIB, 2026X 001641, dép. 99, Dt. 020/1.

AMSELLEM (Maud, Eve, Ludmila), née le 27/11/2006 à Chêne-Bougeries canton de Genève (Suisse), LIB, 2026X 001619, dép. 99, Dt. 020/2.

BELAZ (Jonah), né le 18/05/2021 à Morges canton de Vaud (Suisse), LIB, 2026X 001542, dép. 99, Dt. 020/3.

CLAVEL (Morgane), née le 10/12/1992 à Nantua (01130), LIB, 2026X 001543, dép. 99, Dt. 020/4.

MARMELO (Loïc), né le 22/12/1995 à Strasbourg (67200), LIB, 2026X 001642, dép. 99, Dt. 020/5.

SANCHEZ (Adrien, Dino, Luis), né le 13/12/1983 à Bordeaux (33800), LIB, 2026X 001541, dép. 99, Dt. 020/6.

Article 3

Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 21 octobre 2026.

SÉBASTIEN LECORNU

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'intérieur,

LAURENT NUNEZ

Nota. – Les indicatifs figurant à la suite de l'identité des intéressés signifient : NAT : naturalisé Français ; REI : réintégré dans la nationalité française ; EFF : enfant saisi par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par ses parents ; LIB : libéré de l'allégeance française.

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret du 19 octobre 2026 modifiant le décret du 27 juillet 2026 portant changements de noms

NOR : JUSN2622942D

Le Premier ministre,
Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,
Vu le code civil, notamment son article 61 ;
Vu le décret du 27 juillet 2026 (NOR : JUSN2615376D), publié au *Journal officiel* de la République française du 30 juillet 2026,

Décète :

Article 1^{er}

Le décret du 27 juillet 2026 (NOR : JUSN2615376D), est modifié en ce qu'il concerne Mme CAPDEVILLE Milla, Valentina, Marguerite, née le 23 octobre 2011 à Avignon (Vaucluse) et M. CAPDEVILLE Roman, Eduardo, Pierre, né le 23 avril 2015 à Avignon (Vaucluse), mineurs représentés par M. Michaël, François CAPDEVILLE en ce sens que le nom sollicité pour les enfants mineurs s'orthographie CAPDEVILLE TALAMINI (1^{re} partie : CAPDEVILLE, 2^{de} partie : TALAMINI) et non pas CAPDEVILLE TALAMANI (1^{re} partie : CAPDEVILLE, 2^{de} partie : TALAMANI).

Article 2

Conformément aux articles 61-1 et 61-4 du code civil, la mention sur les actes de l'état civil du nouveau nom conféré par le présent décret ne pourra être demandée par le bénéficiaire du changement de nom qu'après l'expiration d'un délai de deux mois à compter de la publication dudit décret au *Journal officiel* et sur la justification qu'aucune opposition n'aura été formée devant le Conseil d'Etat.

Article 3

Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 19 octobre 2026.

SÉBASTIEN LECORNU

Par le Premier ministre :

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
GÉRALD DARMANIN

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret du 19 octobre 2026 modifiant le décret du 24 avril 2026 portant changements de noms

NOR : JUSN2623055D

Le Premier ministre,
Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,
Vu le code civil, notamment son article 61 ;
Vu le décret du 24 avril 2026 (NOR : JUSN2602367D), publié au *Journal officiel* de la République française du 26 avril 2026,

Décète :

Article 1^{er}

Le décret du 24 avril 2026 (NOR : JUSN2602367D), est modifié en ce qu'il concerne Mme GROGNET Elizabeth, Pia, Chris, Evy, Matty née le 12 février 2021 à Ermont (Val-d'Oise), mineure représentée par Mme Marion, Marina HUGUES, en ce sens que les prénoms de l'intéressée s'orthographient Elizabeth, Pia, Chris, Evy, Matty et non Elisabeth, Pia, Chris, Evy, Matty.

Article 2

Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 19 octobre 2026.

SÉBASTIEN LECORNU

Par le Premier ministre :

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

GÉRALD DARMANIN

Cour d'appel financière

Arrêt n° 2026-07 du 21 octobre 2026
Centre hospitalier de Guéret

NOR : CAFJ2628179X

Au nom du peuple français,

La Cour d'appel financière, première chambre, siégeant en audience publique, a rendu l'arrêt suivant :

Vu la procédure suivante :

Procédure contentieuse antérieure :

Par une décision du 21 juillet 2025, la procureure générale près la Cour des comptes a renvoyé devant la chambre du contentieux de la Cour des comptes M. Benoît Elleboode, ancien directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) de Nouvelle-Aquitaine, pour avoir engagé des dépenses pour le compte du centre hospitalier de Guéret sans y être habilité.

Par un arrêt n° S-2025-1888 du 13 janvier 2026, la chambre du contentieux de la Cour des comptes a condamné M. Benoît Elleboode à une amende de 1 000 €.

Procédure devant la Cour :

Par une requête, enregistrée le 20 février 2026, M. Elleboode demande à la Cour, à titre principal, d'annuler cet arrêt et de le relaxer, et, à titre subsidiaire, de le dispenser de peine.

Il soutient que :

- les premiers juges ont méconnu le principe du contradictoire et les droits de la défense ;
- les premiers juges ont méconnu leur office en statuant *ultra petita* ;
- les faits reprochés du chef du 3° de l'article L. 131-13 du code des juridictions financières étant antérieurs au 1^{er} janvier 2023 doivent, en application du principe de non rétroactivité de l'infraction plus sévère, être soumis à l'article L. 313-3 du même code qui exige un degré de gravité suffisant pour justifier l'application d'une sanction à ce titre ;
- l'infraction d'engagement de dépense sans habilitation n'est pas constituée dès lors que les dépenses litigieuses résultent de l'exécution des contrats signés par le centre hospitalier de Guéret avec les experts mandatés sans que l'ARS n'ait à aucun moment envisagé de les prendre à sa charge ;
- l'infraction ne lui est pas imputable dès lors qu'il n'a donné aucune instruction préalable expresse à la reconduction de la mission d'expertise diligentée par l'ARS ;
- en l'absence de circonstances aggravantes et en raison de circonstances atténuantes, il doit être dispensé de peine.

Par deux mémoires en défense, enregistrés les 18 mars et 25 septembre 2026, la procureure générale près la Cour des comptes conclut au rejet de la requête. Elle fait valoir que les moyens soulevés par la requête ne sont pas fondés.

Vu les pièces de la procédure de première instance ;

Vu l'ordonnance de règlement du 23 juillet 2026 de M. Bruno Pireyre, membre chargé du supplément d'information ;

Vu les autres pièces du dossier ;

Vu :

- le code de la santé publique ;
- la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 ;
- l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le code des juridictions financières.

Les parties ayant été régulièrement averties du jour de l'audience.

Entendu au cours de l'audience publique :

- M. Bruno Pireyre, membre de la Cour chargé du supplément d'information ;
- sous foi de serment, M. P, directeur de l'offre de soins et de l'autonomie de l'ARS de Nouvelle-Aquitaine au moment des faits, et Mme G, directrice par intérim du centre hospitalier de Guéret au moment des faits, en leur témoignage à l'initiative du ministère public ;

- M. Nicolas Groper, premier avocat général, et M. Sébastien Heintz, substitut général, en les conclusions du ministère public ;
- M. Benoît Elleboode et Me Florent Gaullier-Camus pour M. Elleboode, ayant été informés dès l'ouverture de l'audience de leur droit de garder le silence et invités à présenter leurs explications et observations, les parties ayant eu la parole en dernier ;

Après avoir entendu au cours du délibéré M. Jean-Luc Matt, réviseur, en ses observations ;

Après en avoir délibéré ;

Considérant ce qui suit :

1. M. Benoît Elleboode, ancien directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) de Nouvelle-Aquitaine, relève appel devant la Cour de l'arrêt du 13 janvier 2026 par lequel la chambre du contentieux de la Cour des comptes l'a condamné à une amende de 1 000 € pour avoir, sans y être habilité, engagé des dépenses, à hauteur de 74 794,84 €, correspondant à une prestation de service d'assistance et de conseil engagée le 1^{er} octobre 2021, pour le compte du centre hospitalier de Guéret.

Sur le cadre juridique applicable :

2. En premier lieu, aux termes de l'article L. 313-3 du code des juridictions financières en vigueur jusqu'au 31 décembre 2022 : « *Toute personne visée à l'article L. 312-1 qui aura engagé des dépenses sans en avoir le pouvoir ou sans avoir reçu délégation de signature à cet effet sera passible de l'amende prévue à l'article L. 313-1.* » Aux termes de l'article L. 131-13 du même code, applicable depuis le 1^{er} janvier 2023 : « *Tout justiciable au sens de l'article L. 131-1 est passible de l'amende prévue au deuxième alinéa de l'article L. 131-16 lorsqu'il : (...) 3° Engage une dépense, sans en avoir le pouvoir ou sans avoir reçu délégation à cet effet (...).* ».
3. En application du principe de la rétroactivité *in mitius*, la loi nouvelle plus douce se saisit de toutes les infractions antérieures constatées et non définitivement jugées, sous la condition qu'elles répondent à la définition de la loi nouvelle. Il résulte des dispositions citées au point précédent que les éléments constitutifs de l'infraction d'engagement de dépense sans pouvoir ni délégation sont identiques au titre de l'ancien l'article L. 313-3 abrogé à compter du 1^{er} janvier 2023 et du 3° de l'article L. 131-13 du même code applicable depuis cette date, sans qu'aucun critère de gravité n'ait été prévu par la loi pour caractériser une telle infraction tant avant qu'après le 1^{er} janvier 2023. Par suite, le principe d'application de la loi répressive plus douce ne serait susceptible de s'appliquer, dans la présente instance, que pour déterminer le plafond de l'amende encourue en tenant compte de la nouvelle rédaction de l'article L. 131-16 du code des juridictions financières issu de l'article 172 de la loi du 19 février 2026 de finances pour 2026.
4. En deuxième lieu, aux termes de l'article 10 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique : « *Les ordonnateurs prescrivent l'exécution des recettes et des dépenses (...).* ». En vertu de l'article 11 du même décret : « *Les ordonnateurs constatent les droits et les obligations, liquident les recettes et émettent les ordres de recouvrer. Ils engagent, liquident et ordonnent les dépenses (...).* ». Selon l'article 30 de ce décret : « *L'engagement est l'acte juridique par lequel une personne morale mentionnée à l'article 1^{er} crée ou constate à son encontre une obligation de laquelle il résultera une dépense. L'engagement respecte l'objet et les limites de l'autorisation budgétaire.* ».
5. En dernier lieu, en vertu de l'article L. 6141-1 du code de la santé publique : « *Les établissements publics de santé sont des personnes morales de droit public dotées de l'autonomie administrative et financière. Ils sont soumis au contrôle de l'Etat dans les conditions prévues par le présent titre (...).* ». L'article L. 6143-7 du même code précise que : « *Le directeur est ordonnateur des dépenses et des recettes de l'établissement.* ». Enfin, aux termes de l'article L. 1431-2 de ce code, si les ARS sont notamment chargées d'autoriser la création et les activités des établissements de santé relevant de leur ressort, de contrôler leur fonctionnement et de leur allouer les ressources qui relèvent de leur compétence, elles ne disposent pas du pouvoir d'engager leurs dépenses.

Sur l'infraction en litige :

6. Il résulte de l'instruction que la gravité des dysfonctionnements du centre hospitalier de Guéret, lesquels ont fortement perturbé son fonctionnement à partir de 2019, a conduit son directeur à demander à l'ARS de Nouvelle-Aquitaine le placement de l'établissement sous administration provisoire. Cette démarche n'ayant pas pu aboutir, pour des raisons extérieures tant à l'établissement qu'à l'ARS, cette dernière a souhaité recourir à une prestation d'assistance et de conseil. Par une lettre du 27 juillet 2020, M. L., alors directeur général de l'ARS, a confié à MM. C et D la mission de mettre en œuvre, de septembre 2020 à février 2021, les mesures nécessaires au redressement de l'établissement. Deux contrats ont été signés à cet effet le 17 août 2020 entre les prestataires ainsi missionnés et le centre hospitalier de Guéret.
7. Par une nouvelle lettre de mission du 1^{er} octobre 2021, adressée aux mêmes personnes et signée par Mme B, directrice générale adjointe de l'ARS, agissant en vertu d'une délégation de signature régulière de M. Elleboode, directeur général, cette mission d'assistance et de conseil a été renouvelée. Deux nouveaux contrats de prestation de service, datés également du 1^{er} octobre 2021, ont été conclus entre les mêmes prestataires et le centre hospitalier de Guéret, représenté par Mme G, alors directrice par intérim de l'établissement. Ces contrats fixent, en reprenant sur ce point les termes de la lettre de mission de l'ARS qu'ils visent, les priorités de travail des prestataires pour une durée de neuf mois et précisent, en outre, les moyens mis à leur disposition sous l'autorité de la direction du centre hospitalier, leur rémunération, les modalités de la facturation et de règlement, ainsi que les règles afférentes aux frais de mission.

8. Il résulte de l'instruction que le renouvellement de la mission, en raison de l'intérêt général s'attachant à la résolution des dysfonctionnements persistants mettant en cause la continuité du fonctionnement du service public hospitalier, a été souhaité tant par la présidente du conseil de surveillance du centre hospitalier, maire de Guéret, et sa communauté médicale, représentée par le président de la commission médicale d'établissement, que par le directeur général du centre hospitalier universitaire de Limoges, établissement support du groupement hospitalier de territoire auquel appartient le centre hospitalier de Guéret. Si ce renouvellement a été avalisé par l'ARS à l'issue des échanges intervenus entre ces différentes parties par la lettre de mission du 1^{er} octobre 2021, l'engagement des dépenses correspondantes, au sens des dispositions précitées du décret du 7 novembre 2012 n'a pu procéder que de la signature des contrats conclus entre chacun des deux experts et la directrice en fonction du centre hospitalier de Guéret en sa qualité d'ordonnatrice. L'ARS de Nouvelle-Aquitaine et par suite son directeur général ne sauraient être dès lors être regardés, contrairement à ce qu'ont retenu les premiers juges, comme ayant incompétamment engagé les deniers du centre hospitalier de Guéret.
9. Il résulte de l'ensemble de ce qui précède que les éléments constitutifs de l'infraction prévue par l'article L. 313-3 du code des juridictions financières jusqu'au 1^{er} janvier 2023 et par le 3^o de l'article L. 131-13 du même code depuis cette date ne sont pas réunis. Par suite, et sans qu'il soit besoin d'examiner les autres moyens de la requête, notamment ceux tirés de l'irrégularité du jugement soulevés par M. Elleboode, ce dernier est fondé à soutenir que c'est à tort que, par l'arrêt attaqué, la chambre du contentieux de la Cour des comptes l'a condamné à une amende de 1 000 €.

Sur la publication de l'arrêt au *Journal officiel* :

10. Il y a lieu, compte tenu des circonstances de l'espèce, de publier le présent arrêt au *Journal officiel* de la République française, en application de l'article L. 142-1-11 du code des juridictions financières.

Par ces motifs,

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêt de la chambre du contentieux de la Cour des comptes n° S-2025-1888 du 13 janvier 2026 est annulé.

Article 2

M. Benoît Elleboode est relaxé des fins de la poursuite.

Article 3

Le présent arrêt sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Délibéré par la Cour d'appel financière, première chambre, le 9 octobre 2026 par Mme Amélie de Montchalin, présidente ; Mme Catherine Bergeal, présidente de la première chambre ; M. Jean-Luc Matt, conseiller d'État ; Mme Sylvie Vergnet, conseillère maître à la Cour des comptes ; M. François Auvigne, personnalité qualifiée.

En présence de Mme Marine Macé, greffière de séance.

En conséquence, la République française mande et ordonne à tous commissaires de justice, sur ce requis, de mettre ledit arrêt à exécution, aux procureurs généraux et aux procureurs de la République près les tribunaux judiciaires d'y tenir la main, à tous commandants et officiers de la force publique de prêter main-forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi, le présent arrêt a été signé par

La greffière,

M. MACÉ

La présidente,

A. DE MONTCHALIN

En application des articles R. 331-1 du code des juridictions financières et R. 821-1 du code de justice administrative, les arrêts prononcés par la Cour d'appel financière peuvent faire l'objet d'un recours en cassation devant le Conseil d'État, dans le délai de deux mois à compter de la notification. Ce délai est augmenté d'un mois pour les personnes qui demeurent en Guadeloupe, en Guyane, à la Martinique, à La Réunion, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin, à Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna, en Nouvelle-Calédonie et dans les Terres australes et antarctiques françaises, et de deux mois pour les personnes domiciliées à l'étranger, en application des articles R. 421-7, R. 811-5 et R. 821-2 du code de justice administrative. La révision d'un arrêt peut être demandée après expiration du délai pour se pourvoir en cassation, et ce dans les conditions prévues aux articles R. 331-2 et R. 331-3 du code des juridictions financières.

ANNONCES

Les annonces sont reçues à la direction de l'information légale et administrative

Demandes de changement de nom : téléprocédure sécurisée

Fiche pratique disponible sur <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1656>

Autres annonces : annonces.jorf@dila.gouv.fr

ou

DILA, DIRE JOURNAUX OFFICIELS, TSA N° 71641, 75901 PARIS CEDEX 15

(L'Administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces.)

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

N° 04334

M. VAN DEN BULKE (Arthur, Michel), demeurant 195 Boulevard Frédéric Mistral, MANDELIEU LA NAPOULE, 06210, agissant au nom de son enfant VANDENBULKE SERRANO (Lucas, Victor), né le 7 août 2018 à CANNES, 06400, FRANCE, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin que (Lucas, Victor) s'appelle VAN DEN BULKE SERRANO.

ANNONCES

Les annonces sont reçues à la direction de l'information légale et administrative

Demandes de changement de nom : téléprocédure sécurisée

Fiche pratique disponible sur <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1656>

Autres annonces : annonces.jorf@dila.gouv.fr

ou

DILA, DIRE JOURNAUX OFFICIELS, TSA N° 71641, 75901 PARIS CEDEX 15

(L'Administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces.)

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

N° 04335

Mme TRON DE BOUCHONY DE BERARD DE MONTALET (Emma Lorraine Marie Cécile), née le 29 janvier 1998 à Paris 14e Arrondissement (14e), FRANCE, demeurant 67 Boulevard Henri Barbusse, MONTREUIL, 93100, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de s'appeler à l'avenir DE BOUCHONY.

ANNONCES

Les annonces sont reçues à la direction de l'information légale et administrative

Demandes de changement de nom : téléprocédure sécurisée

Fiche pratique disponible sur <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1656>

Autres annonces : annonces.jorf@dila.gouv.fr

ou

DILA, DIRE JOURNAUX OFFICIELS, TSA N° 71641, 75901 PARIS CEDEX 15

(L'Administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces.)

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

N° 04336

Mme GUES (Evelyne Marie Luce), née le 18 juillet 1963 à Marseille (55e), FRANCE, demeurant 1363 Chemin du Bac, LES ARCS, 83460, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de s'appeler à l'avenir LOVERO.

ANNONCES

Les annonces sont reçues à la direction de l'information légale et administrative

Demandes de changement de nom : téléprocédure sécurisée

Fiche pratique disponible sur <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1656>

Autres annonces : annonces.jorf@dila.gouv.fr

ou

DILA, DIRE JOURNAUX OFFICIELS, TSA N° 71641, 75901 PARIS CEDEX 15

(L'Administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces.)

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

N° 04337

M. RAYON (Benoit, Valery, Philippe), demeurant 40 RUE ST MARTIN, SEES, 61500, agissant au nom de son enfant RAQUIN (Léo, Olivier), né le 16 avril 2021 à LE MANS, 72000, FRANCE, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin que (Léo, Olivier) s'appelle RAYON.

ANNONCES

Les annonces sont reçues à la direction de l'information légale et administrative

Demandes de changement de nom : téléprocédure sécurisée

Fiche pratique disponible sur <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1656>

Autres annonces : annonces.jorf@dila.gouv.fr

ou

DILA, DIRE JOURNAUX OFFICIELS, TSA N° 71641, 75901 PARIS CEDEX 15

(L'Administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces.)

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

N° 04338

Mme EMANE MOUNGUENGUI (Petunia Prunelle), née le 21 juillet 1991 à Makokou, GABON, demeurant 9 Place de l'Europe, VELIZY VILLACOUBLAY, 78140, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de s'appeler à l'avenir EMANE Prunelle.

ANNONCES

Les annonces sont reçues à la direction de l'information légale et administrative

Demandes de changement de nom : téléprocédure sécurisée

Fiche pratique disponible sur <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1656>

Autres annonces : annonces.jorf@dila.gouv.fr

ou

DILA, DIRE JOURNAUX OFFICIELS, TSA N° 71641, 75901 PARIS CEDEX 15

(L'Administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces.)

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

N° 04339

Mme MOKABIDILA (Geraldine Sarah), née le 14 février 1996 à Bondy, 93010, FRANCE, demeurant 11 place du miroir d'eau, SAVIGNY LE TEMPLE, 77176, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de s'appeler à l'avenir TUNANI.

ANNONCES

Les annonces sont reçues à la direction de l'information légale et administrative

Demandes de changement de nom : téléprocédure sécurisée

Fiche pratique disponible sur <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1656>

Autres annonces : annonces.jorf@dila.gouv.fr

ou

DILA, DIRE JOURNAUX OFFICIELS, TSA N° 71641, 75901 PARIS CEDEX 15

(L'Administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces.)

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

N° 04340

M. ABDALLAH LOUTOUFI (Aleas), né le 15 janvier 1998 à TSINGONI, 97680, FRANCE, demeurant AVENUE DE GRASSE, 73 AVENUE DE GRASSE, Domaine l oasis batA, CAGNES SUR MER, 06800, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de s'appeler à l'avenir MADI.

ANNONCES

Les annonces sont reçues à la direction de l'information légale et administrative

Demandes de changement de nom : téléprocédure sécurisée

Fiche pratique disponible sur <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1656>

Autres annonces : annonces.jorf@dila.gouv.fr

ou

DILA, DIRE JOURNAUX OFFICIELS, TSA N° 71641, 75901 PARIS CEDEX 15

(L'Administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces.)

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

N° 04341

Mme MORALES (Séverine Jocelyne Martine), épouse Basmaison, née le 10 septembre 1976 à Besançon, 25056, FRANCE, demeurant 16 GRANDE RUE, ROMAIN, 39350, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de s'appeler à l'avenir Basmaison.

ANNONCES

Les annonces sont reçues à la direction de l'information légale et administrative

Demandes de changement de nom : téléprocédure sécurisée

Fiche pratique disponible sur <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1656>

Autres annonces : annonces.jorf@dila.gouv.fr

ou

DILA, DIRE JOURNAUX OFFICIELS, TSA N° 71641, 75901 PARIS CEDEX 15

(L'Administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces.)

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

N° 04342

Mme BONZAMI (Jessica Catherine Cindy), demeurant 24 Rue Du Champ Saint Pierre, VERDUN, 55100, agissant au nom de son enfant Dupille/bonzami (Randy Michel pascal), né le 3 janvier 2012 à VERDUN, 55100, FRANCE, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin que (Randy Michel pascal) s'appelle Bonzami.

ANNONCES

Les annonces sont reçues à la direction de l'information légale et administrative

Demandes de changement de nom : téléprocédure sécurisée

Fiche pratique disponible sur <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1656>

Autres annonces : annonces.jorf@dila.gouv.fr

ou

DILA, DIRE JOURNAUX OFFICIELS, TSA N° 71641, 75901 PARIS CEDEX 15

(L'Administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces.)

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

N° 04343

Mme MONTEIRO GUEDES (Sara), demeurant CHEZ L'AVOCAT, 8 TER AVENUE DE LA GARE, LEGE CAP FERRET, 33950, agissant au nom de ses enfants LAHAEYE (Luna), née le 2 juin 2013 à GONESSE, 95500, FRANCE, LAHAEYE (Talia), née le 2 mai 2019 à GONESSE, 95500, FRANCE, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de s'appeler à l'avenir MONTEIRO GUEDES.

ANNONCES

Les annonces sont reçues à la direction de l'information légale et administrative

Demandes de changement de nom : téléprocédure sécurisée

Fiche pratique disponible sur <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1656>

Autres annonces : annonces.jorf@dila.gouv.fr

ou

DILA, DIRE JOURNAUX OFFICIELS, TSA N° 71641, 75901 PARIS CEDEX 15

(L'Administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces.)

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

N° 04344

M. FEREY (Aymerick, Paul, Emile), né le 13 janvier 2001 à ST LO, 50000, FRANCE, demeurant 31 RUE MOHAMED LAGHOUG, SAINT LO, 50000, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de s'appeler à l'avenir BOCCASSINI ou BOCCASINI.

ANNONCES

Les annonces sont reçues à la direction de l'information légale et administrative

Demandes de changement de nom : téléprocédure sécurisée

Fiche pratique disponible sur <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1656>

Autres annonces : annonces.jorf@dila.gouv.fr

ou

DILA, DIRE JOURNAUX OFFICIELS, TSA N° 71641, 75901 PARIS CEDEX 15

(L'Administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces.)

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

N° 04345

Mme BUSUTTIL (Céline Erika), épouse Dapelo, née le 20 septembre 1966 à Amiens, 80021, FRANCE, demeurant LOZZI, CARGESE, 20130, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de s'appeler à l'avenir Busuttil Voglimacci.

ANNONCES

Les annonces sont reçues à la direction de l'information légale et administrative

Demandes de changement de nom : téléprocédure sécurisée

Fiche pratique disponible sur <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1656>

Autres annonces : annonces.jorf@dila.gouv.fr

ou

DILA, DIRE JOURNAUX OFFICIELS, TSA N° 71641, 75901 PARIS CEDEX 15

(L'Administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces.)

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

N° 04346

Mme MOSUKUSA KENDO (Godelieve), demeurant 25 Impasse des serres, CARBONNE, 31390, agissant au nom de son enfant DOUMBOUYA (MOUSSA JUNIOR), né le 10 novembre 2022 à ST GAUDENS, 31800, FRANCE, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin que (MOUSSA JUNIOR) s'appelle MOSUKUSA KENDO.

ANNONCES

Les annonces sont reçues à la direction de l'information légale et administrative

Demandes de changement de nom : téléprocédure sécurisée

Fiche pratique disponible sur <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1656>

Autres annonces : annonces.jorf@dila.gouv.fr

ou

DILA, DIRE JOURNAUX OFFICIELS, TSA N° 71641, 75901 PARIS CEDEX 15

(L'Administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces.)

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

N° 04347

M. KISUNGU (Joaquim Tresor Da Costa), né le 27 décembre 1988 à Montreuil, 93048, FRANCE, demeurant 36 ROUTE NATIONALE 10, COIGNIERES, 78310, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de s'appeler à l'avenir Da Costa.

ANNONCES

Les annonces sont reçues à la direction de l'information légale et administrative

Demandes de changement de nom : téléprocédure sécurisée

Fiche pratique disponible sur <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1656>

Autres annonces : annonces.jorf@dila.gouv.fr

ou

DILA, DIRE JOURNAUX OFFICIELS, TSA N° 71641, 75901 PARIS CEDEX 15

(L'Administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces.)

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

N° 04348

M. CHAMOU (Nail), né le 16 septembre 2003 à MAMOUDZOU, 97600, FRANCE, demeurant 25 *bis* rue Soweto Cavani, MAMOUDZOU, 97600, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de s'appeler à l'avenir SOUMAELA.

ANNONCES

Les annonces sont reçues à la direction de l'information légale et administrative

Demandes de changement de nom : téléprocédure sécurisée

Fiche pratique disponible sur <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1656>

Autres annonces : annonces.jorf@dila.gouv.fr

ou

DILA, DIRE JOURNAUX OFFICIELS, TSA N° 71641, 75901 PARIS CEDEX 15

(L'Administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces.)

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

N° 04349

Mme COTTET (Corinne), née le 20 novembre 1978 à Chartres, 28085, FRANCE, demeurant Les Mélézes, 10 RUE DES ROCHES, MOIRANS EN MONTAGNE, 39260, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de s'appeler à l'avenir Jacquier ou Blanc ou Galante.

ANNONCES

Les annonces sont reçues à la direction de l'information légale et administrative

Demandes de changement de nom : téléprocédure sécurisée

Fiche pratique disponible sur <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1656>

Autres annonces : annonces.jorf@dila.gouv.fr

ou

DILA, DIRE JOURNAUX OFFICIELS, TSA N° 71641, 75901 PARIS CEDEX 15

(L'Administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces.)

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

N° 04350

Mme BA (Abdoulaye), épouse MARIKO, née le 25 juin 1989 à ARPAJON, 91290, MALI, demeurant 3 étage, 8 AVENUE ARISTIDE BRIAND, ARPAJON, 91290, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de s'appeler à l'avenir MAIMOUNA.